

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1101

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« assurantielle »,

les mots :

« d'un contrat d'assurance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.